

Ouagadougou, le 17 OCT 2017

N° 17-974 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les résultats des concours professionnels de recrutement de médecins généralistes pour des formations spécialisées de la session 2017 sont déclarés infructueux pour les spécialités suivantes:

- Anatomie pathologie:
Admis: Néant
- Chirurgie cardiaque:
Admis: Néant
- Médecine interne:
Admis: Néant
- Biophysique et médecine nucléaire :
Admis: Néant
- Oncologie médicale:
Admis: Néant
- Urologie:
Admis: Néant
- Anesthésie réanimation:
Admis: Néant
- Chirurgie générale:
Admis: Néant
- Néphrologie:
Admis: Néant
- Neurochirurgie:
Admis: Néant
- Radiothérapie:
Admis: Néant

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général




Souleymane LENGANE